Ville de Villeneuve d'Ascq Décision



1/2

Objet : Affaire n°21S0023 - Acquisition de couches jetables et de produits d'hygiène pour les crèches et incontinence adulte - Lot 1 Couches jetables Avenant de transfert des droits et obligations de la société ONTEX-PIERINES SERVICES DIFFUSION à la société SAS DEVLAEMINCK

N°: VA_DEC2024_781 Service: Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 4° et R2194-6 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure l'avenant prenant en compte la transmission du patrimoine de la société PIERINES SERVICES DIFFUSION domiciliée à Roubaix (59100), titulaire du lot n°1 Couches jetables du marché n°21S0023 Acquisition de couches jetables et de produits d'hygiène pour les crèches et incontinence adulte, à la SAS DEVLAEMINCK depuis le 10 septembre 2024.

Le nouveau titulaire du marché est domicilié au 69 IMPASSE DE LA BRIQUETERIE à CYSOING (59830) avec un n° de SIRET qui est le suivant : 775 627 680 00066. Tous les droits et obligations nés des marchés passés avec la société PIERINES SERVICES DIFFUSION restent inchangés et sont transférés à la SAS DEVLAEMINCK.

Politiques publiques (domaine-action-activité): 09.0.0 Aînés, 14.1.1 Crèches et dispositifs d'accueil, 07.3.1 Hygiène, 14.0.0 Petite enfance - Moyens généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq le mardi 24 décembre 2024

Le Maire, Gérard CAUDRON

ID télétransmission: 059-215900930018-20240101-207907B-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 31 décembre 2024

N°: VA_DEC2024_781 (PROJET: VA_PROJDEC_12720)

N°: VA_DEC2024_781 (PROJET: VA_PROJDEC_12720)